

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DONNEMAIN SAINT MAMES

Le VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 à 20 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BROCHARD, Maire.

**Étaient présents** : Mr Philippe BROCHARD, Mr Jean-Marcel BERNET, Mme Anne-Lise LEGRET, Mr Ludovic FOISNON, Mme Marie-José AUGEREAU, Mme Nawel KELLOU, Mme Stéphanie ANTOINE, Mr Sébastien GARRET et Mr Jérôme GODART.

**Absente excusée** : Mme Anita BIGOT GOUPY, Mme Sylvie COMERE (pouvoir donné à Mr Philippe BROCHARD), Mr Jérémie DRUEZ (pouvoir donné à Mr Sébastien GARRET), Mr Alain FORTIER, Mme Béatrice ANDRIAMIJORO (pouvoir donné à Mme Marie-José AUGEREAU)

**Secrétaire de séance** : Mr Sébastien GARRET

Nombre de Conseillers	Date de Convocation
- en exercice : 14	20 octobre 2022
- présents : 9	Date d’Affichage
- votants : 12	20 octobre 2022

**OBJET : Délibération n° 2022 - OCT - 001 - Nomenclature 8.4 – Aménagement du territoire  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CARRIÈRE DE LA SOCIÉTÉ PIGEON  
GRANULATS SUR LA COMMUNE DE MARBOUÉ**

La société Pigeon Granulats Centre Île de France porte depuis plusieurs années un projet de carrière sur le territoire de la Commune de Marboué. L’entreprise exploite actuellement 10 carrières sur 3 départements (3 sur le territoire de l’Eure et Loir).

Le projet se situe au lieu-dit La Guignière à Marboué et concerne un peu plus de vingt-cinq hectares de terres entre Le Loir et la RN10.

Une enquête publique est actuellement en cours depuis le 04 octobre 2022 jusqu’au 03 novembre 2022.

La Commune de DONNEMAIN SAINT MAMÈS, ayant pris connaissance du dossier d’enquête publique concernant le projet de carrière à MARBOUE,

Considérant les maisons situées rue du Loir et rue du Château – La Varenne Hodier, l’hôtel Entre Beauce et Perche, le restaurant Le Petit Gourmand, le Château de la Varenne Hodier proches du site, qui vont être les premiers touchés par les poussières, le bruit,

Considérant le nombre de camions, déjà important et qui va être augmenté, avec certains qui vont perdre des matériaux sur la route, et donc la rendre dangereuse,

Considérant le danger des camions venant de CHATEAUDUN, en l’absence de tourne à gauche,

Considérant la forte opposition des habitants de MARBOUE et de ceux de DONNEMAIN proche du site,

Considérant l’analyse sur le dossier du risque « santé » disant que ce risque est « acceptable », ce qui veut dire qu’il existe et qu’aucune précision n’est donnée,

Considérant qu’un site agro-alimentaire est situé en face du site d’exploitation,

Considérant les projets de tracés pour la déviation de Marboué, le projet de carrière risque de perturber l'évolution de la déviation,

Considérant que les mesures préconisées contre les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé sont minimales et non évaluées,

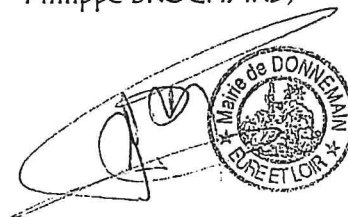
Considérant l'impact du projet sur l'aspect qualitatif des eaux comme fort, direct et permanent, rendant la nappe vulnérable aux pollutions (avis de la MRAE),

Le Conseil municipal de DONNEMAIN, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de carrière sur le site de MARBOUE

Cette délibération sera déposée auprès du commissaire enquêteur et adressée à la Préfecture d'Eure et Loir.

Le Maire,

Philippe BROCHARD,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801328-20221028-2022-OCT-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2022

